

Date d'envoi de la convocation dématérialisée : le 25 mars 2021

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 mars 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 31 du mois de mars à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Présents : 23 M. le Maire, M. Adrien DEBEVER, Mme Pascale MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Adjoints.

M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, Mme Victoria FUSTER, M. Patrick MORISSET, M. Maxime PELLICER, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON, M. Jean-Yves MAS, Mme Lydia LESCOMBE, Mme Hélène LEBLANC et M. Cyril CAMU, Conseillers municipaux.

Absents et représentés : 3 Mme Michèle VIGNEAU qui a donné procuration à M. Jérémy BOISSON
Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO qui a donné procuration à M. Adrien DEBEVER
Mme Hélène CROMBEZ qui a donné procuration à Mme Hélène LEBLANC

Absente et non représentée : 1 Mme Anne ESCOLA

M. Cyrille RENELEAU est élu secrétaire de séance.

N° DL31032021-11 : Modification des tarifs du service public de l'assainissement collectif

Rapporteur : Monsieur Adrien DEBEVER

La ville dispose d'un programme pluriannuel d'investissements de 2021 à 2026 pour améliorer son système d'assainissement établi sur la base des études techniques et financières réalisées depuis 2018. Ces investissements sont évalués sur la période à environ 5 000 000 € comprenant notamment le redimensionnement du réseau de transfert de la ville vers la station d'épuration.

Pour poursuivre ces objectifs, il est proposé au Conseil municipal d'augmenter la part fixe et la part variable du tarif du service public de l'assainissement collectif.

Ainsi, il vous est proposé de modifier la part fixe et la part variable des tarifs de l'assainissement à compter du 1^{er} avril 2021 comme suit :

- La part fixe communale du tarif du service public de l'eau potable passera de 25,36 € HT à 30,43 € HT.
- La part variable communale du tarif du service public de l'assainissement collectif passera de 0,2372 € HT/m³ à 0,2846 € HT/m³.

La facture d'eau moyenne annuelle pour un foyer est évaluée de 120 m³. Elle passera de 431,16 € TTC à 442,98 € TTC, soit une augmentation de 2,74%.

VU l'avis de la commission finances, marchés publics et ressources humaines rendu lors de sa réunion du 24 mars 2021,

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :

ARTICLE 1

APPROUVE l'augmentation de la part fixe communale du prix du service public d'assainissement collectif à un montant de 30,43 € HT.

ARTICLE 2

APPROUVE l'augmentation de la part variable communale du prix du service public d'assainissement collectif pour un montant de 0,2846 € HT/m³.

ARTICLE 3

CHARGE le délégataire du service public d'eau potable et de l'assainissement collectif d'exécuter cette décision à compter du 1^{er} avril 2021.

Délibération adoptée.

POUR : 21 M. le Maire, M. Adrien DEBEVER, Mme Pascale MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO, M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, Mme Victoria FUSTER, M. Patrick MORISSET, M. Maxime PELLICER, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON et Mme Michèle VIGNEAU.

CONTRE : 5 M. Jean-Yves MAS, Mme Lydia LESCOMBE, Mme Hélène LEBLANC, M. Cyril CAMU et Mme Hélène CROMBEZ

Fait et délibéré les jours, mois, années dessus Pour extrait certifié conforme.



Le Maire
Laurent PEYRONDET

Le Maire certifie sous sa responsabilité et en qualité de représentant de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en préfecture.

Publié le : 02 AVR. 2021
Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le : 02 AVR. 2021